

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner les objets suivants :**

(24_POS_16) Postulat Nicola Di Giulio et consorts « Sur les terrains de football en Suisse romande, faisons résonner le vrai but : rétablir l'esprit sportif où chaque dribble, chaque passe, et chaque sourire compte plus que la victoire elle-même ! »

et

(24_POS_17) Postulat Nicola Di Giulio et consorts « Pour un futur éthique dans le sport régional. »

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le lundi 12 août 2024, de 15h30 à 16h45 dans la Salle Romane, Rue Cité-Devant 13 à Lausanne. Elle était composée de M. Michael Wyssa, président et rapporteur ainsi que de Mme et MM. Jerome De Benedictis, Nicola Di Giulio, Martine Gerber, Olivier Gfeller, Marc Morandi et Marc Vuilleumier.

Mme Christelle Luisier Brodard, cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) était accompagnée de MM. Nicolas Imhof, Chef de service sortant du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), Cédric Bovey, nouveau chef du SEPS ainsi que de M. Raoul Vuffray, spécialiste dossiers transversaux au SEPS.

Pour le secrétariat de la commission était présente Mme Sylvie Chassot, secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil. Elle s'est chargée des notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant attire l'attention sur la montée de la violence autour des terrains de football en Suisse romande. Cette violence, en augmentation ces 15 dernières années, menace l'esprit sportif qui devrait prévaloir durant les matchs et peut prendre plusieurs formes : altercations physiques et comportements agressifs entre joueurs et, ou, parents.

La prévention dans ce domaine est un enjeu de société crucial qui mérite des mesures particulières, tant il est vrai que la violence peut avoir des répercussions sur la santé physique et mentale des jeunes. Ceci implique une sensibilisation des acteurs du sport (éducation, gestion des conflits) et une mobilisation de tous les acteurs concernés pour la promotion de la tolérance et du respect. Le postulant évoque l'incident survenu en mars 2024 (une agression commise par le père d'un joueur de 12 ans sur un arbitre mineur) et la responsabilité, en tant que communauté, de protéger les jeunes arbitres. Il fait pour ce faire appel au Conseil d'Etat, pour que sa collaboration avec les milieux sportifs vise l'élaboration d'une stratégie globale peut-être mieux ciblée.

Pour le postulat 24_POS_17 spécifiquement, le postulant rappelle qu'il fait suite à un événement récent qui a profondément ébranlé la communauté sportive régionale, une affaire impliquant un dirigeant de club de sport qui aurait manqué à ses devoirs éthiques et professionnels.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

La Cheffe de Département remercie pour la prise de conscience, non seulement autour du football mais du sport en général. Le sport, qui véhicule par ailleurs des valeurs extrêmement positives, est une politique publique particulièrement transversale puisqu'elle concerne l'intégration, la santé, l'économie, le tourisme ou encore l'égalité.

Elle rejoint le postulant face au constat selon lequel la violence ne doit pas être tolérée. Violence psychologique, physique, sexuelle, comportements contraires au fair-play, abus, maltraitances : toutes ces facettes de la violence doivent être prises en considération dès lors qu'on s'occupe d'une politique publique liée au sport, qu'il s'agisse de partenaires privés, les clubs notamment, ou de la collectivité publique.

Prise de conscience et réflexions générales autour de l'éthique dans le sport

S'agissant du postulat à proprement parler, la Cheffe de Département partage quelques considérations d'ordre général qui s'appliquent aux deux objets examinés par la commission aujourd'hui. Elle présente l'action et les projets des collectivités publiques dans les domaines abordés par les postulats.

Elle indique notamment que le Conseil d'Etat avait déjà pris conscience de cette nécessaire action ; en 2021 une commission cantonale d'éducation physique et du sport émettait des idées pour des actions de prévention et de sensibilisation au niveau local. Sur cette base, un groupe de travail transversal (avec par exemple l'Office du tourisme, le médecin cantonal, la DGEJ, la Direction générale des affaires institutionnelles et les communes, le SEPS) avait été mis sur pied. Des réflexions ont été faites dans ce cadre-là dès 2022, réflexions qui ont débouché sur un mandat donné à l'Observatoire du sport populaire. Dans ce cadre-là, un rapport fut établi. Ce dernier formulait la recommandation de créer un bureau cantonal de lutte contre la maltraitance et les mauvais comportements dans le sport vaudois, avec trois niveaux d'action : la prise en charge, la prévention et la mise en réseau des organismes existants et enfin, la formation.

Au niveau fédéral, la Confédération et Suisse olympique ont créé en 2022 un organe de signalement indépendant pour le sport suisse, Swiss Sport Integrity, qui permet de signaler tout problème qui touche à l'intégrité, aux mauvais traitements ou au harcèlement, par exemple. Ce système, maintenant établi, mérite d'être encore mieux connu et mieux appréhendé en termes de processus, mais il témoigne de réflexions faites en la matière.

Réponses sécuritaires

S'agissant de la question policière, le Conseil d'Etat répondait fin 2023 à une interpellation Aeschwanden à ce sujet que l'idée n'était pas, à ce stade, d'augmenter les patrouilles aux abords des terrains de foot, la Police cantonale (Polcant) estimant à raison que cela serait disproportionné. Ce qui ne veut pas dire que des actions ne puissent être menées au niveau communal ; un certain nombre de communes le font d'ailleurs aujourd'hui. Installation de grillages, de systèmes de vidéosurveillance : ces dispositifs, s'ils peuvent être discutés, devraient l'être au niveau local, en vertu du principe de subsidiarité qui permet de déterminer le bon niveau d'action et l'acteur le mieux à même de gérer.

S'agissant de la réponse policière et sécuritaire, la Polcant intervient donc pour les cas qui menacent la sécurité publique mais pour le reste, les réponses doivent se prendre au niveau local avec d'autres types d'interventions. Le milieu associatif participe du reste à cet impératif sécuritaire : la tolérance zéro de l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) face aux mauvais comportements l'on conduit à une sanction claire suite à l'agression d'un jeune arbitre par un parent.

Prévention

Des formations sont régulièrement organisées par le SEPS afin de prévenir la violence. En 2022 était par exemple organisée une formation sur la prévention des situations de maltraitance ; cette formation, qui a réuni une cinquantaine de personnes à ce moment-là, sera à nouveau au programme 2025-2026.

Les formations Jeunesse et sport (J+S) pour les encadrants sportifs contiennent une plage réservée à l'éthique dans leur programme. Ce sont à peu près 2'300 nouveau encadrants sportifs qui sont formés chaque année par ce cursus.

Au-delà de ces éléments, un projet pilote nommé « Fair-play dans le foot des juniors B », porté par l'ACVF avec le soutien financier de l'Etat, vient de se terminer. L'heure est maintenant au bilan ; est notamment clairement apparue la nécessité de collaboration entre le milieu associatif et le milieu étatique pour le cas du foot. Le responsable de ce projet (M. Vuffray) explique que l'objectif avec ce projet est de travailler sur le comportement des entraîneurs. Cinq mesures ont été mises en place dans le cadre de ce projet pilote :

- Augmentation du nombre de cours J+S dans le Canton dédiés au foot. Dans ces cours, la partie dévolue à l'encadrement et l'éthique dans le sport a été augmentée.
- Organisation de sensibilisation des entraîneurs de cette catégorie-là.
- Nomination de responsables, au sein de l'ACVF, qui vont visiter les clubs. Si les visites étaient générales au départ, elles ont par la suite été ciblées sur les clubs dans lesquels des comportements problématiques étaient relevés. Nomination aussi de responsables fair-play au sein de chaque club, l'idée était d'avoir un répondant au sein du club vers qui se tourner en cas de problème. La grande majorité des clubs ont joué le jeu, malgré la difficulté pour certains de trouver un volontaire, les besoins à d'autres postes étant déjà élevés.
- Création de visuels : des affiches notamment, qui rappelle les bons comportements aux parents.
- Mise sur pied d'un classement du fair-play établi sur la base des rapports d'arbitres : le SEPS a demandé aux arbitres juniors de cette catégorie-là de mettre des notes, que ce soit sur les entraîneurs, mais aussi sur les joueurs et sur l'entourage. Le SEPS réalise le classement le lundi matin, classement ensuite transmis à l'ACVF qui se charge ensuite d'envoyer au besoin le responsable fair-play dans les clubs problématiques.

Le projet étant maintenant terminé, il s'agit maintenant d'en faire le bilan et de voir quelles mesures seront reconduites. Les premières conclusions sont que l'arrosage n'est pas la meilleure façon d'agir, la majorité des matchs se déroulant bien. L'idée est de travailler spécifiquement avec les clubs, voire les équipes qui posent problème, c'est-à-dire peut-être d'aller rencontrer les parents de l'équipe concernée pour leur expliquer que certains types de comportements ne sont pas admissibles.

Contre-projet à l'initiative « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! » (« le contre-projet » dans la suite du texte)

La Cheffe de département rappelle que le délai de consultation sur ce contre-projet court jusqu'à fin août 2024 : il est important que les milieux concernés y répondent. Ce contre-projet permettra au Conseil d'Etat la mise en œuvre de toute une série de mesures visant le renforcement des actions et prévention de la violence dans le sport.

Par ce contre-projet, le gouvernement souhaite, à l'aide de 36 mesures, renforcer l'action de l'Etat dans de nombreux pans du sport en renforçant, par exemple, des actions existantes, en développant de nouveaux pans d'activité ou en lançant un certain nombre d'études complémentaires.

La Cheffe de Département évoque les mesures n°2, 10 et 36 de ce contre-projet, particulièrement à même de répondre aux soucis du postulant.

La mesure n°2 du contre-projet en particulier, vise à « promouvoir le Fair-play et une pratique sportive éthique respectueuse des sportives et sportifs ». Des démarches et projets qui seraient faits en partenariat avec le milieu associatif pourraient clairement être développées dans ce cadre-là afin d'agir sur trois axes principaux à savoir la prévention, la prise en charge et la formation afin de répondre à cette problématique sociétale de violence autour des terrains qui exige une réponse large et multiniveaux. Cette mesure répondrait aussi à la recommandation faite de l'observatoire du sport populaire, à savoir d'avoir une sorte de guichet unique sur ces questions-là au niveau cantonal, toujours en subsidiarité du travail des clubs et des communes, l'idée n'étant pas de se substituer mais de venir en appui.

Les mesures n°10 et 36 sont-elles liées aux formations. La mesure n°36 vise la mise sur pied de formations plus courtes et légères que les formations J+S, afin d'atteindre et de sensibiliser à la dimension éthique les encadrants sportifs qui n'ont pas de formation J+S et qui n'envisagent pas de la faire, les détenteurs d'un diplôme J+S ne représentant pour l'heure que 52% des encadrants.

La mesure n° 10 vise quant à elle et un peu dans le même ordre d'idée à mettre en place une formation de pré-entraîneurs, destinées aux 14-17 ans qui n'ont pas encore la possibilité d'intégrer une formation J+S en raison de leur jeune âge.

Sur les postulats

Si ceux-ci étaient acceptés, c'est via les mesures du contre-projet que le Conseil d'Etat répondrait aux postulats, ceci afin d'intégrer cette nécessaire réponse à la vision globale élaborée pour cette politique publique particulièrement transversale. En effet, le contre-projet, en consultation jusqu'à fin août, constitue un premier pas important dans la mise en œuvre de la vision stratégique à horizon 2035 (Concept cantonal du sport et de l'activité physique).

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Pour plusieurs commissaires, si la violence sous toute ses formes autour des terrains de foot est problématique, c'est celle qui vient des parents qui est la plus préoccupante. L'un d'eux, ancien arbitre international et instructeur à l'ASF, précise que si les entraîneurs et encadrants sont maintenant largement sensibilisés, le problème pour les arbitres provient aujourd'hui principalement des parents perturbateurs autour desquels il s'agirait de légiférer. Les questions de registres des interdits de stade posent d'épineux problèmes légaux dont l'Etat pourrait se saisir pour appuyer les associations.

Un.e commissaire relève que, si la problématique des parents perturbateurs est saillante, la formation des arbitres n'en reste pas moins plus qu'importante : ils doivent être formés pour réagir à ce genre de situations, aussi pour les relater et les retranscrire correctement. De nombreux rapports d'arbitres lacunaires arrivent à l'ACVF ; il témoigne en outre de cas où un arbitre prend peur alors que la situation n'était pas menaçante ; la formation des arbitres est à cet égard extrêmement importante.

Un.e commissaire est particulièrement inquiet de l'exposition des jeunes à cette violence. L'arbitrage par les jeunes est formateur et participe d'un meilleur fair-play. La violence autour des terrains de foot vient néanmoins gâcher ces bénéfices et plus généralement l'esprit de ce sport, à un tel point que la question pourrait se poser de savoir s'il est encore judicieux de permettre à des mineurs d'arbitrer. Le commissaire relève ainsi l'urgence de trouver des remèdes. Il évoque des mesures prises ailleurs : suppression des scores pour les matchs juniors, interdiction aux parents d'assister aux matchs, par exemples.

A la question de savoir si l'agression d'un mineur, joueur ou arbitre, est systématiquement poursuivie est répondu que ce sont les normes du droit pénal qui s'appliquent dans ces cas-là. Un.e commissaire qui s'interroge à ce sujet, il est indiqué que le parent ayant agressé l'arbitre mineur est interdit de stade pour 3 ans.

Un.e commissaire suggère que les parents soient intégrées aux formations ou mesures développées par le SEPS : ils pourraient par exemple être systématiquement convoqués à un entretien lors de l'entrée dans un club d'un nouveau jeune. Cette personne soutiendra ce postulat en raison de l'importance de cette thématique.

Le SEPS faisant, dans une certaine mesure, office d'observatoire du sport dans le Canton, un.e commissaire demande si celui-ci détient des statistiques et observations de l'évolution des phénomènes de violences dans le foot. Un.e autre demande dans quelle mesure les violences rencontrées dans le cadre du foot se rencontrent aussi dans d'autres sports.

Leur est répondu que le SEPS ne tient pas de statistiques sur les questions de violence à proprement parler. Le football étant le sport pratiqué par le plus grand nombre de jeunes, de milieux très différents, c'est dans ce sport que le plus grand nombre de cas de violence a lieu, même si des incidents surviennent parfois aussi dans le hockey ou le basket.

Pour un.e commissaire, si le rôle des clubs et associations est important, l'Etat se doit aussi d'agir afin de promouvoir plus d'éthique dans le sport. Aussi, il soutiendra ces postulats.

Un.e commissaire relève qu'une des principale problématique avec les parents reste leur ambition pour leur enfant et l'ambition de ces derniers qui idolâtrant des champions ; il s'agit là d'une problématique sociétale et non particulièrement locale. Cette personne salue à ce titre le travail de communication fait afin de rappeler que le sport se pratique avant tout par plaisir. Cette personne relève enfin que les mesures du contre-projet à l'initiative précitée répondent aux besoins. Aussi, il ne souhaite pas que le Département perde du temps à la rédaction d'un rapport inutile, les mesures à prendre étant d'ores et déjà prévues.

Suite à donner

Une discussion se tient autour de la conduite à tenir : la majorité de la commission estime que les mesures présentées dans le contre-projet du Conseil d'Etat répondent avec justesse aux demandes des postulats. La commission souhaite néanmoins montrer son soutien à ces postulats qui avancent un thème politique important pour elle. Aussi, les commissaires se refusent à l'idée de rejeter les postulats, ou à ce que son auteur les retire à ce stade.

Afin de donner une visibilité politique à l'objet, la commission souhaite que les postulats soient acceptés et ainsi inscrit à l'ordre du jour du Grand Conseil.

Convaincue néanmoins que les mesures présentées dans le contre-projet à l'initiative « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! », actuellement en consultation, sont à même de répondre aux problématiques relevées dans ces postulats, il est convenu que l'auteur retire son postulat au plénum, juste après la prise de position de la Cheffe du DITS.

L'auteur du postulat s'engage à retirer son objet au plénum, directement après la prise de parole de la Cheffe de Département, avant l'ouverture du débat. Cette solution satisfait l'ensemble de la commission.

5. VOTES DE LA COMMISSION

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération le postulat (24_POS_16).

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération le postulat (24_POS_17).

Bussigny, le 7 janvier 2025

*Le rapporteur :
(Signé) Michael Wyssa*